L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 FEVRIER 1857.

publié par
WELSH & Co.,
S. DUBOUR,
S. HARRIS.

Soupçonné.

Accident de rue.

L'Accident de l'Ouest.

LA NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI 11 FEVRIER.

Dépêches Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

CRUE SANS EXEMPLE DE L'HUDSON.

New York, 9 février.—La rivière Hudson a présenté une hauteur sans exemple; elle a détruit les quais, détruit de fond en comble, interrompu les communications par rail roads, &c.

On ne connaît pas encore l'étendue des dégats causés par cette crue subite. On reçoit à chaque malle du Nord des détails sur les pertes occasionnées par le gonflement des rivières.

Le Connecticut et les rivières au nord ont débordé, et les villes situées sur les bords de ces cours d'eau ont eu à souffrir échelle beaucoup.

Marché de New-York.

Le Havre.—Il n'y a pas eu de changement matériel sur le marché.—Farine State 6, 90 à 7, 20, blé blanc 1, 75 à 1, 80, rouge 1, 60 à 1, 65 maïs 1, 30 à 1, 32 cts.

Marché de Cincinnati.

10 février.—Le marché est actif pour toutes sortes de provisions.

La rivière et le temps.

Louisville, 10.—Nous avons autant d'eau que la nature peut en donner, et cependant cinq pouces au cheval. Les gros vapeurs ne sont pas encore installés sur les chenaux.

Cincinnati, 10.—Le Natchez a passé ici à 6 heures, le matin.

PLANTS DE CANNES.—Les planteurs dont les noms sont inscrits sur le dernier tableau (1,550) de M. Champomier, sont invités par M. A. Lhas, Mason, commissaire des patentes, à s'adresser personnellement ou par l'entremise de leurs agents à bord de la barque *Rebecca*, mouillée au pied de la rue Toulouse, pour obtenir la remise de leur part de plants de cannes. La distribution se fera pendant les quatre jours qui suivront la date de l'annonce insérée plus loin.

JOURNAL FRANÇAIS.—Les éditeurs de ce journal nous prient d'annoncer que parsuite d'un accident survenu à leur presse, leur numéro du 11 février ne paraîtra que le 12.

TEXAS.—Le steamer *Louisiana* nous a apporté hier des journaux de Texas jusqu'au 7 courant. Les steamers qui arrivent à Galveston sont remplis d'émigrants. Les travaux du chemin de fer de Houston sont poussés avec une très grande activité. Une section de vingt-cinq milles a déjà été livrée à la circulation et une autre section de vingt-cinq milles sera bientôt terminée. Les fournaux d'ici à la prochaine récolte de coton permettront aux planteurs et aux fermiers d'employer à l'huile une quantité considérable de produits.—Quatorze voitures de marchandises ont quitté dernièrement San Antonio pour El Paso. Ce commerce, dont bénéficie San Antonio, expédiera chaque jour plus important et la quantité de marchandises que l'on expédie par terre pour l'Ouest de la frontière du Mexique représente annuellement une valeur de plusieurs millions. Il est évident qu'un chemin de fer sera bientôt nécessaire.

Le juge B. H. du premier district judiciaire, a donné sa démission.

SINISTRE.—Le bateau à vapeur *J. M. Converse*, retenu hier par deux derniers coups de glaces, sur l'Ohio, a coulé près de Perry Island. Le bateau est à la chargement, évalués à 240,000 sont totalement perdus.—Les effets sont assurés.

LES FRANÇAIS DANS L'IOWA.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la communication suivante qui nous a été adressée de Keokuk, Etat de l'Iowa, et que nous recommandons avec plaisir. Keokuk est une des villes les plus florissantes du nord-ouest et elle compte en ce moment environ quatre mille habitants. Son établissement ne remonte probablement qu'à trois ans. Quarante à cinquante familles françaises y résident, et ont choisi de leur nouvelle patrie elles vendra-t-on qu'un certain nombre de leurs compatriotes veuillent partager le bien être qu'elles y ont trouvé. Elles ont donc nommé un comité dont la mission est d'encourager l'émigration dans l'Iowa et spécialement à Keokuk. Voici la note que nous adresse le comité.

Keokuk, Iowa.

Nous avons été reçus à Keokuk, Etat de Iowa, par un comité de la population française de cette ville, qui nous a fait un accueil des plus cordiaux. Ce comité, composé de huit membres, nous a donné connaissance de ses travaux et nous a fait voir les terres qu'il a choisies pour y établir une colonie française qui désirerait venir s'y fixer. Il nous a chargé d'assurer ce pays de la part de tous ses compatriotes, que Keokuk et ses environs leur offrent tous les avantages désirables pour y former une nombreuse colonie française. Le comité a fait choix de 10,000 acres de terre, situées à 10 milles de Keokuk, sur la rivière des Moines, qui se jette dans le Mississippi à 3 milles au sud de Keokuk. Ces terres sont d'une qualité supérieure, et sont situées dans un pays très sain et très fertile. Elles sont à vendre à raison de $5 l'acre, payables en 5 ans, sans intérêt. Le comité a fait choix de ces terres, parce qu'elles sont situées à proximité de Keokuk, et qu'elles sont traversées par un chemin de fer qui doit être terminé dans deux ans. Le comité a fait choix de ces terres, parce qu'elles sont situées à proximité de Keokuk, et qu'elles sont traversées par un chemin de fer qui doit être terminé dans deux ans. Le comité a fait choix de ces terres, parce qu'elles sont situées à proximité de Keokuk, et qu'elles sont traversées par un chemin de fer qui doit être terminé dans deux ans.

Keokuk est situé sur le Mississippi, à 200 milles au nord de St. Louis, et à 1,200 milles de la Nouvelle-Orléans. Il est relié à St. Louis par un chemin de fer, et possède un bon port. Il est situé sur le Mississippi, à 200 milles au nord de St. Louis, et à 1,200 milles de la Nouvelle-Orléans. Il est relié à St. Louis par un chemin de fer, et possède un bon port. Il est situé sur le Mississippi, à 200 milles au nord de St. Louis, et à 1,200 milles de la Nouvelle-Orléans. Il est relié à St. Louis par un chemin de fer, et possède un bon port.

Keokuk, 24 janvier 1857.

THEATRE D'ORLEANS.—La représentation de demain, lundi, se compose des *Huguenots* et est au bénéfice de M. Guillot, première basse d'opéra comique. Le chef-d'œuvre impérissable de Meyerbeer sera interprété par les principaux artistes de notre scène lyrique. M. Guillot a de chaleureuses titres à la sympathique bienveillance du public, et nous espérons que les habitués seront tous à leur poste demain soir.

BAL AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION DES ARTISTES.—Un grand bal travesti et masqué sera donné le 17 de ce mois au Théâtre d'Orléans, au bénéfice de la caisse de l'Association des artistes dramatiques. Cette fête, qui sera, nous assure-t-on, extrêmement brillante, a été inaugurée sous les auspices du personnel féminin du Théâtre d'Orléans. Les dames patronesses sont : Mmes Lacroix, Colson, Latouche, Guillot, DeBlaye, Vesian, et Mlles Bourgeois et Muller.

FLEURS D'AMÉRIQUE.—C'est le titre d'un volume de poésies que vient de publier M. Dominique Rouquette. Les souscripteurs obtiendront la remise de leurs exemplaires en s'adressant à M. P. E. Larsuche, 129 Passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti. *Les Fleurs d'Amérique* sont en vente à la Librairie Nouvelle, chez Vor Hébert & Co, et chez Boismare. Nous rendrons compte prochainement de ces pages nouvelles dont vient de s'enrichir la littérature Louisianaise.

ORATORIO.—Les personnes qui ont l'habitude de chanter à l'Eglise St Patrick ont organisé un grand concert au bénéficede MM. LaHache et A. Trust, le premier directeur du chant et le second organiste. Secondées par cinquante amateurs, hommes et femmes, ces interprètes ont organisé oratorio du Dr Schneider—*Le Jugement Dernier*—Une des compositions les plus remarquables de notre siècle. Cette œuvre n'est pas, dit-on, inférieure au *St Paul* de Mendelssohn. MM. LaHache et Trust ne sont pas seulement des professeurs de talent, ce sont des artistes d'un incontestable mérite. Leur concours a toujours été assuré aux concerts de charité, et aujourd'hui qu'ils se présentent à leur tour comme bienfaiteurs de leurs élèves, nous espérons que celui-ci s'empressera de répondre à leur appel.—Le concert a lieu ce soir dans la salle du Lycée.

CHRONIQUE LOCALE.

Spectacle—Ce ce soir—la théâtre de St-Charles commencera repré-sentation de *The Poor Clerk lawyer*. Mme Stanley, pour bénéfice, et ce *The Village* et le ballet.

Au théâtre de la Gaité, *Louis XV-ième* drame, Mlle Rose Leroy, la célèbre tragédienne américaine, remplira un rôle important. Le spectacle se terminera par *The Bourbon School*, vaudeville.

Empoisonnement d'une famille.—Jeanne Sarah, âgée de 30 ans, native de Mr Dutton, rue Dauphin, a mis par mégarde de l'arsenic dans le beurre de table de sa famille. Les personnes de la maison en ayant mangé, l'une d'elles est morte et les autres sont si malades que l'on a peu d'espoir de les sauver. La famille se compose de M. Bulton, sa femme et trois filles, dont l'aînée est âgée de onze ans et la plus jeune de trois ans. Une personne étrangère, nommée Margaret, complétait le personnel. Margaret avait remplacé une autre domestique qui trois semaines auparavant, avait volé de l'argenterie pour un billet de 5 dont elle avait employé une partie et avait mis le reste en cachette dans la maison, d'où il a été retiré par la nouvelle servante. Margaret, en mettant de papier jaune. Dimanche dernier, Margaret, qui avait été mal dans sa cuisine et trouvant dans le pot-au-beurre jaune un substance inconnue, en prit et l'étendit sur et et elle en versa le contenu dans les assiettes. On sait les résultats de cette épouvantable erreur. L'une des filles de M. Bulton, ainsi que les autres membres de la famille, y compris la fille Margaret, sont dans l'état le plus alarmant.

Arrestation.—Charles Hamter et Paul Sapinet, ne sont pas, de quelque côté leur vue, dans la Nouvelle-Orléans, ayant été trouvés à la Grande Terre au moment de fuir et portant beaucoup de bijoux de femmes. Ces bijoux ont été reconnus par Mme Fleming, propriétaire de la maison de la rue Bourbon, où ces deux individus avaient été arrêtés. Ils ont été déposés entre les mains de la police.

Hamter et Sapinet ont été mis en prison et ont été interrogés par le juge Lea. Ils ont été mis en liberté sous caution de $1,000 chacun.

Incendie.—Des rixes à ce jeu bien, à deux heures de l'après-midi, près de l'entrée du chemin de fer de Carrollton, rue Saint-Charles, entre la caserne W. en. Brunk et M. Louis Adams. Ce dernier a été atteint d'une balle au bras gauche. Le docteur Toubrick en a extrait dans un de ses magasins situé à la même rue. M. Adam qui était à cheval. M. Adam ne fut bien à que après l'échange de plusieurs coups de pistolet.—Nous ne savons pas d'une manière positive la cause de la rixe.

Incendie.—Le feu s'est déclaré, lundi à minuit, dans une chambre rue Ste-Anne, près Remparts. On a promptement éteint les flammes.

—Jean Chenard a été arrêté hier dans le Deuxième District, et il nous sera permis d'avoir voulu mettre le feu chez lui, rue de la Vieille-Levée.

—Hier, vers sept heures du soir, un second feu s'est déclaré dans l'entrepôt de boissons de M. M. H. Cathwright, nos 27 et 29 rue Commerce, et presque aussitôt l'office entier était la proie des flammes. Pendant un moment on a craint que les grandes serres pour les tabacs n'eussent, elles aussi, l'horreur de nos regards. Mais grâce à l'énergie des secours on a pu conserver l'ensemble et sauver le quart environ.

Accidents.—George Sudfrow, charpentier du navire Miss Morrison, est tombé dans le fleuve, lundi soir, et s'en noya. On n'avait pas trouvé le cadavre hier soir.

Georgina Miller, qui s'était brûlée, a été admise à l'Hospital de Charité.

Le président Fillmore est tombé de son drap, lundi soir, et a eu les deux jambes fracassées. Il est à l'Hôpital.

Première Cour.—La jurie Richard Martin Moon coupable de larcin, mais l'a recommandé à la clémence de la Cour.

L'avocat de district a demandé et obtenu la mise en liberté des personnes suivantes: James roberts, accusé de larcin; Fidelis Hart et F. S. Ridgway, d'assaut et batterie; Thomas Cummings, de tentative de meurtre.

Cinquième Cour.—M. Andrew J. Simmons et sa femme réclament cinq mille cinq cents piastres de dommages à Mme veuve Douglass qu'ils accusent d'avoir attaqué leur réputation en présence de leurs voisins.

Cour du recorder Seith.—William Bagnal a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir volé de l'argenterie, le 25 novembre dernier, chez Mme Eugenia Hester, rue de Lesseps. Il a été aussi accusé d'avoir volé un domestique de la maison Adam qui était à cheval. M. Adam ne fut bien à que après l'échange de plusieurs coups de pistolet.—Nous ne savons pas d'une manière positive la cause de la rixe.

J. B. Dumontier, de la maison de commerce Dumontier & Co,